

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Date de création : 24/10/2018

Edition 01

Date de revision

Revision

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise	
1.1	<p>Nom commercial FERTISOL K 00-19-27+SO3</p> <p>Code FDS FDS AOP102</p> <p>Nom chimique</p> <p>Formule chimique 0-19-27+ 7 SO3</p> <p>CE No N/A</p> <p>CAS No. N/A</p> <p>N° du registre REACH N/A</p>
1.2	Utilisation de la substance/préparation Engrais minéral
1.3	<p>Nom de la Société Productrice ALLIANCE OCCITANE</p> <p>Adresse 24, avenue Marcel DASSAULT</p> <p>Téléphone +33 05 61 36 01 23</p> <p>e-mail de la société pour FDS contact@arterris.fr ou www.arterris.fr (MaCoop adhérent)</p>
1.4	<p>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</p> <p>ANGERS 02 41 48 21 21 BORDEAUX 05 56 96 40 80 LILLE 0800 59 59 59 LYON 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY 03 83 22 50 50 PARIS 01 40 05 48 48 RENNES 02 99 59 22 22 STRASBOURG 03 88 37 37 37 TOULOUSE 05 61 77 74 47</p>

2 Identification des dangers									
2.1	<p>Classification Conformément au règlement 1272/2008 [CLP] Les. Oc. 1; H318</p>								
2.2	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pictogramme</th> <th>Mention d'avertissement</th> <th>Mention de danger</th> <th>Conseils de prudence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>Danger</td> <td>H318</td> <td>P280 P305 + P338 + P351 P310</td> </tr> </tbody> </table>	Pictogramme	Mention d'avertissement	Mention de danger	Conseils de prudence		Danger	H318	P280 P305 + P338 + P351 P310
Pictogramme	Mention d'avertissement	Mention de danger	Conseils de prudence						
	Danger	H318	P280 P305 + P338 + P351 P310						
2.3	Autres dangers Non connu								

3 Composition/Information sur les Composants																					
3.1	<p>Composants</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>N° CE</th> <th>N° CAS</th> <th>Classification CLP</th> <th>N° D'ENREGISTREMENT REACH</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Superphosphate simple (SSP)</td> <td>32-379-5</td> <td>8011-76-5</td> <td>Lesions oculaires graves catégories 1 H318, H315</td> <td>01-2119488967-11-0028</td> </tr> <tr> <td>Superphosphate triple (TSP)</td> <td>266-030-3</td> <td>65996-95-4</td> <td>Lesions oculaires graves catégories 1 H318, H315</td> <td>01-2119493057-33-0022</td> </tr> <tr> <td>Chlorure de potasse</td> <td colspan="4">Cette substance est exempté de l'inscription de règlement REACH conformément à l'article 2 (7) (a) et (b) Annexe V : Catégorie : 7 Substance d'origine naturelle, non chimiquement modifiée</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Le n° CE correspond au n° EINECS ou ELINCS. et le N° d'index au n° de la Liste harmonisée de la classification et l'étiquetage des substances dangereuses ou au catalogue de la classification et l'étiquetage</i></p>	Nom	N° CE	N° CAS	Classification CLP	N° D'ENREGISTREMENT REACH	Superphosphate simple (SSP)	32-379-5	8011-76-5	Lesions oculaires graves catégories 1 H318, H315	01-2119488967-11-0028	Superphosphate triple (TSP)	266-030-3	65996-95-4	Lesions oculaires graves catégories 1 H318, H315	01-2119493057-33-0022	Chlorure de potasse	Cette substance est exempté de l'inscription de règlement REACH conformément à l'article 2 (7) (a) et (b) Annexe V : Catégorie : 7 Substance d'origine naturelle, non chimiquement modifiée			
Nom	N° CE	N° CAS	Classification CLP	N° D'ENREGISTREMENT REACH																	
Superphosphate simple (SSP)	32-379-5	8011-76-5	Lesions oculaires graves catégories 1 H318, H315	01-2119488967-11-0028																	
Superphosphate triple (TSP)	266-030-3	65996-95-4	Lesions oculaires graves catégories 1 H318, H315	01-2119493057-33-0022																	
Chlorure de potasse	Cette substance est exempté de l'inscription de règlement REACH conformément à l'article 2 (7) (a) et (b) Annexe V : Catégorie : 7 Substance d'origine naturelle, non chimiquement modifiée																				

4 Premiers secours	
4.1	<p>Description des premiers secours</p> <p>Inhalation Faire respirer de l'air frais. Le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène et consulter immédiatement un médecin. Ne pratiquez pas la respiration bouche à bouche. Consulter un médecin immédiatement quand ont été inhalés les poudres de la substance dans une forme massive.</p> <p>Ingestion Consulter un médecin. Rincer abondamment la bouche à l'eau. Boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.</p> <p>Contact avec la peau Laver abondamment à l'eau et au savon durant au moins 15 minutes. Enlever immédiatement les vêtements souillés. Consulter un médecin si l'irritation persiste.</p> <p>Contact avec les yeux Laver abondamment à l'eau durant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Retirer les lentilles de contact si vous en portez. Consulter un médecin si l'irritation persiste.</p>
4.2	<p>Principaux symptômes et effets</p> <p>Peau Le contact prolongé peut causer des irritations</p> <p>yeux Il peut provoquer des rougeurs et une conjonctivite</p> <p>Ingestion Il peut provoquer des maux au niveau gastro-intestinal, des nausées, des vomissements et des diarrhées.</p> <p>Inhalation Il peut provoquer des maux au niveau gastro-intestinal, des nausées, des vomissements et des diarrhées Vertiges, somnolence ou irritation respiratoire.</p>
4.3	<p>Avis aux médecins et traitements spéciaux</p> <p>La décomposition thermique ou les incendies peuvent produire des oxydes de phosphore et de soufre, lesquels quand sont inhalés provoquent une irritation et des effets corrosifs dans le système respiratoire.</p>

5 Mesures de lutte contre l'incendie		
5.1	Moyen d'extinction approprié Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Utiliser un média d'extinction propre aux conditions. (Eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction) Ne connais pas les moyens appropriés.
5.2	Dangers spéciaux	Non inflammable. Par température de 235°C peut être libéré de l'ammoniac. Peut former trichlorure de l'azote qui explose spontanément dans l'air si mélangé avec chlore ou hypochlorites.
5.3	Méthodes spécifiques pendant la lutte contre l'incendie Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Ne requiert pas des mesures spéciales. Ne pas respirer les fumées. Ouvrir les fenêtres et les portes pour une meilleure respiration. Équipement de respiration autonome et des vêtements appropriés.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle		
6.1	Précautions individuelles	Bonnes pratiques d'hygiène
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Utilisez les quantités par hectare indiquées sur l'étiquette ou l'emballage. Empêcher le produit d'arriver dans le système d'eau et d'égout. Si vous ne pouvez pas l'éviter et que le produit atteint les égouts, informer les autorités compétentes de l'endroit et le moment où l'incident s'est produit.
6.3	Méthodes de nettoyage	Ramasser le produit par une méthode mécanique.

7 Manipulation et Stockage		
7.1	Conseils pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtements. Éviter la formation de poussière. Nettoyer les équipements avant de sa manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer dans les lieux de travail. Laver les mains après son usage.
7.2	Conditions pour un bon Stockage et des incompatibilités	Il est recommandé que le produit soit stocké sous abri, sec et bien ventilé. Les conteneurs doivent rester hermétiquement fermé. Entreposer le produit dans des endroits uniquement prévu à ce produit. Conserver à l'écart de toute source de chaleur ou des sources d'inflammation.
7.3	Usages spécifiques finals	Agricole et industriel

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle		
8.1	Limite d'exposition professionnelle (VLE)	
	SSP	Aucune donnée
	TSP	Aucune donnée
	KCI	Aucune donnée
	Dose dérivée avec effet (DNEL)	
	Opérateurs	
	SSP	3,1 mg/m ³ par inhalation et 17,4mg/kg p.c./jour cutanée
	TSP	3,1 mg/m ³ par inhalation et 17,4mg/kg p.c./jour cutanée
	KCI	Non applicable
	Consommateurs	
	SSP	0,9 mg/m ³ par inhalation et 10,4mg/kg p.c./jour cutanée
	TSP	0,9 mg/m ³ par inhalation et 10,4mg/kg p.c./jour cutanée
	KCI	Non applicable
	Concentration prédite avec effet (PNEC)	
	SSP	Eau douce : 1,7 mg/L ; Eau de mer : 0,17 mg/L
	TSP	Eau douce : 1,7 mg/L ; Eau de mer : 0,17 mg/L
	KCI	Non applicable
8.2	Contrôles de l'exposition Mesure d'hygiène Protection individuelle Yeux / visage Peau et corps Respiratoire	Favoriser une ventilation optimale. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales Solide faiblement pulvérulent. Si de la poussière est générée et si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un appareil de protection respiratoire contre la poussière ou le brouillard. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Utiliser une protection oculaire conforme à une norme EN 166 dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussières. Vêtements de protection et des gants résistant aux produits chimiques conforme à la norme NF EN 420, NF EN 374-1, NF EN 374-2 et NF EN 374-3 Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/de poussière inhalables. Filtre à particules de faible capacité de rétention pour particules solide (par exemple : EN 143 ou 149, type P1 ou FFP)

9 Propriétés physiques et chimiques		
9.1	Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.	
	Aspect	Solide
	Couleur	De gris clair à gris foncé.
	Densité	1
	pH	7
	Granulométrie	95% entre 2,5mm et 5mm
	Point/intervalle de fusion	supérieur à 110 °C

10	Stabilité et réactivité	
10.1	Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants
10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et de d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit
10.4	Condition à éviter	Hygroscopique : Absorbe l'humidité en cas de stockage de longue durée dans un endroit à haute teneur en humidité. Conserver dans un endroit bien ventilé et sec
10.5	Matériaux incompatibles	Eviter tout contact avec des produit acides, alcalins ou comburants
10.6	Produits de décomposition dangereux	Pas de produits de décomposition dangereux connus
11	Information Toxicologique	
11.1	Information sur les effets toxicologiques	
	Toxicité aiguë	
	SSP	Compte tenu des données disponibles, ne remplit pas les critères de classification
	TSP	Compte tenu des données disponibles, ne remplit pas les critères de classification
	KCl	LD50 3020 mg/kg (rat)
	Corrosion / Irritation cutanée	
	SSP	Compte tenu des données disponibles, ne remplit pas les critères de classification
	TSP	Compte tenu des données disponibles, ne remplit pas les critères de classification
	KCl	Pas d'effet d'irritation
	Blessures / Irritation oculaire grave	
	SSP	Irritant
	TSP	Irritant
	KCl	Pas d'effet d'irritation
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
	SSP	Non sensibilisant
	TSP	Non sensibilisant
	KCl	Non sensibilisant
	Cancérogénicité	
	SSP	Non disponible
	TSP	Non disponible
	KCl	Non disponible
	Mutagénicité des cellules germinales	
	SSP	Non mutagène
	TSP	Non mutagène
	KCl	Néant
	Toxicité pour la reproduction	
	SSP	Compte tenu des données disponibles, ne remplit pas les critères de classification
	TSP	Compte tenu des données disponibles, ne remplit pas les critères de classification
	KCl	Aucune classification n'est nécessaire

12	Informations Écologiques	
12.1	Ecotoxicité	
	SSP	Non toxique
	TSP	Non toxique
	KCl	Non toxique
12.2	Persistence et dégradabilité	
	SSP	Aucune donnée
	TSP	Aucune donnée
	KCl	la substance est inorganique et aucun test de biodégradabilité n'est donc applicable
12.3	Potentiel de bioaccumulation	
	SSP	Très bas potentiel
	TSP	Très bas potentiel
	KCl	Ne s'accumule pas dans les organismes
12.4	Mobilité dans le sol	
	SSP	Bas potentiel d'adsorption
	TSP	Bas potentiel d'adsorption
	KCl	Faible potentiel d'adsorption
12	Informations Écologiques (suite)	
12.5	Résultats de l'évaluation PBT/vPvB	
	SSP	L'évaluation n'a pas été effectué parce que la substance est de nature inorganique
	TSP	L'évaluation n'a pas été effectué parce que la substance est de nature inorganique
	KCl	L'évaluation n'a pas été effectué parce que la substance est de nature inorganique
12.6	Autres effets nocifs	-

13	Considérations relatives à l'élimination	
13.1	Méthode pour le traitement des déchets	
	Retirer par des moyens mécanique. Ne pas retirer le produit dilué dans de l'eau ou le jeter dans les égouts. Suivez les instructions locales et les règles régissant la cession.	

14	Informations relatives au transport						
	Test OCDE 404 effectué, Produit non soumis à l'ADR						
14.1	Information réglementaire	N° ONU	Nom propre du transport	Classe	Groupe d'emballage	Risques environnementaux	Précautions spéciales pour les utilisateurs
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention Marpol 73/78 et du Code IBC: Non applicable.						

15	Informations réglementaires
	Le bénéficiaire est responsable de bien connu des réglementations nationales et locales.
15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.
	Concerné par la rubrique 3430 de la Nomenclature des Installations Classées : Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique d'engrais à base de phosphore, d'azote ou de potassium (engrais simples ou composés)
15.2	Évaluation de la Sécurité Chimique : Non applicable

16	Autres informations
	Phrases de danger H H315 – Provoque une irritation cutanée H318 – Provoque des lésions oculaires graves
	Phrases de prudence <u>Prévention</u> P264 – Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
	<u>Intervention</u> P310 – Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P321 – Traitement spécifique (voir sur l'étiquette). P391 – Recueillir le produit répandu. P362 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P302 + P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	<u>Stockage</u>
	<u>Élimination</u> P501 – Éliminer le récipient en le ramenant au point d'achat au dates prévues à cet effet.
	Abréviations et acronymes VLA-ED : Valeur limite de moyenne d'exposition VLA-EC : Valeur limite d'exposition à court terme NOAEL : Concentration sans effet néfaste observé DNEL : Concentration sans effet dérivé PNEC : Concentration prévisible sans effet EC50 : Concentration effective moyenne. Concentration du composant qui affecte 50% des organismes testés. DL50 : Dose létale. Dose d'une matière qui provoque la mort de 50% des organismes testés. LC50 : Concentration létale. Quantité d'une matière qui provoque la mort de 50% des organismes testés. N/D : Non disponible ; N/A : Non applicable DSD : Directive 65/548/CEE ; CLP : Règlement 1272/2008
	Formation appropriée pour les travailleurs Formation obligatoire en matière de Prévention des Risques Professionnels Modifications apportées à la révision actuelle Adaptation au REACH et au Règlement 453/2010

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte au moment de sa publication. Toutefois, ni le fournisseur ni le metteur en marché ni un de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'approbation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence.

Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit.

Cette fiche de données de sécurité a été relue et validée par :

- Le responsable transport / logistique
- Le responsable HSE